

# Oiseaux rares en Belgique en 2022

## Rapport de la Belgian Rare Birds Committee (BRBC)

Aves 60/3 – 2023 – 111-129

Stijn Baeten, Olivier Dupont,  
Raphaël Lebrun et les membres de la BRBC



### RÉSUMÉ

Ce rapport de la Belgian Rare Birds Committee (BRBC) traite 155 données (173 individus) d'oiseaux rares de 66 espèces, sous-espèces ou complexes d'espèces observés en Belgique en 2022. Quelques données antérieures non encore publiées sont également incluses. 115 données ont été acceptées en catégorie A, 1 donnée a été acceptée en catégorie D, 10 données ont été acceptées en catégorie E et 41 données ont été refusées. Parmi les faits saillants de 2022, épinglons une seconde donnée du Bruant chanteur *Melospiza melodia*, la troisième mention des Faucon crécerellette *Falco naumanni* et Viréo aux yeux rouges *Vireo olivaceus*, la quatrième donnée des Pluvier bronzé *Pluvialis dominica* et Érismature à tête blanche *Oxyura leucocephala*, et la cinquième donnée de l'Eider à tête grise *Somateria spectabilis*. En l'absence de nouvelles additions cette année, la liste belge conserve un total de 463 espèces selon la taxonomie de l'IOC World Bird List. Le Crabier chevelu *Ardeola ralloides* et le Pipit à dos olive *Anthus hodgsoni* ne font plus partie des espèces à homologuer depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

---

## INTRODUCTION

Ce rapport de la Belgian Rare Birds Committee (ci-après BRBC) traite les données d'espèces, de sous-espèces et de complexes d'espèces rares soumis à homologation nationale en 2022. Il inclut également quelques données antérieures non encore publiées. Certaines données de 2022 sont toujours en circulation ou ne nous sont pas encore parvenues. Elles paraîtront dans un prochain rapport annuel. Le rapport source a été mis en ligne en anglais sur le site [www.belgianrbc.be](http://www.belgianrbc.be). La version en néerlandais est publiée dans la revue *Natuur.oriolus*.

---

## DÉCISIONS RÉCENTES : TAXONOMIE ET NOM DES ESPÈCES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la BRBC suit les recommandations taxonomiques de l'IOC World Bird List (GILL, DONSKER & RASMUSSEN, 2022). En juillet 2023, l'IOC a décidé de séparer le Pluvier du Tibet *Charadrius atrifrons* du Pluvier de Mongolie *Charadrius mongolus*. La seule donnée belge du complexe est en circulation et fera l'objet d'une révision pour le prochain rapport. Les noms français d'espèces sont issus de la liste multilingue de l'IOC.

## Suppression de deux taxons de la liste nationale des oiseaux rares depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023

La BRBC évalue chaque année la liste des espèces soumises à homologation, et vérifie si les espèces les plus fréquentes respectent toujours les critères d'occurrence, détaillés ci-après, pour être considérées comme raretés nationales. Lors de notre dernière analyse en mai 2023, c'est la période 2013-2022 qui fut considérée. Les

données des deux espèces suivantes ne seront plus considérées par la BRBC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, mais les données antérieures à cette date restent les bienvenues.

1. Crabier chevelu *Ardeola ralloides* : Avec 31 données acceptées (pour 32 individus) entre 2013 et 2022, l'augmentation du nombre d'observations de Crabiers chevelus est évidente. 2010 et 2020 constituaient les dernières années sans données.
2. Pipit à dos olive *Anthus hodgsoni* : 2022 fut une année record, dépassant de 7 données le total de 2014, la précédente meilleure année pour l'espèce. Entre 2013 et 2022, 31 données (concernant 32 individus) ont été acceptées. La pratique de l'enregistrement sonore sur les sites de comptage migratoire devenant plus répandue, un nombre plus important de « pipits des arbres » *A. trivialis/hodgsoni* de fin d'automne peuvent être formellement identifiés comme Pipits à dos olive. Des 36 données belges, 19 concernent des oiseaux en migration active, dont 17 n'auraient pu être identifiés sans enregistrement. Les séjours prolongés d'oiseaux restent cependant rares.

## Suivi des espèces rares après leur retrait de la liste nationale des oiseaux rares

La BRBC a récemment décidé de suivre les observations d'un taxon pendant une période de dix ans, à compter de l'année où ce taxon est retiré de la liste nationale des oiseaux rares. L'objectif principal est d'avoir une meilleure image de la tendance à long terme de ce taxon. Ceci est particulièrement pertinent pour les taxons dont le nombre a tendance à fluctuer d'une année à l'autre. En effectuant ainsi un suivi de dix années supplémentaires, la BRBC souhaite éviter qu'une espèce (ou sous-espèce) sortie de la liste des oiseaux rares ne la réintègre par après et ainsi éviter un manque de continuité dans le suivi de

ces données. Cinq ans après le lancement de cette procédure, nous livrons ici un premier bilan (cf. également VANHOVE *et al.*, 2021).

En 2015, 9 espèces ont été retirées de la liste nationale des oiseaux rares : le Puffin des Baléares *Puffinus mauretanicus*, le Pygargue à queue blanche *Haliaeetus albicilla*, le Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus*, le Busard pâle *Circus macrourus*, le Bécasseau à poitrine cendrée *Calidris melanotos*, la Guifette leucoptère *Chlidonias leucopterus*, le Chevalier stagnatile *Tringa stagnatilis*, le Macareux moine *Fratercula arctica* et le Pouillot de Pallas *Phylloscopus proregulus* (FAVEYTS *et al.*, 2016). Pour la période 2015-2019, le Pygargue à queue blanche, le Circaète Jean-le-Blanc et le Busard pâle (1) ont dépassé la valeur seuil de 30 données acceptables (i.e. suffisamment documentées), (2) avec des données acceptables au cours de chacune des 5 dernières années. Par conséquent, ces trois rapaces ne sont plus suivis à partir du 1er janvier 2020. Pour le Pygargue à queue blanche, pas moins de 100 données acceptables ont été enregistrées pendant cette période, sur un total de 167 données. Les observations de Busard pâle ont montré une tendance similaire, avec 93 données acceptables, sur un total de 174. Avec 39 données acceptables (sur 102 données), l'augmentation suivie par le Circaète Jean-le-Blanc n'est pas aussi marquée, mais reste substantielle. Le Puffin des Baléares (4 données acceptables sur 28 données), le Bécasseau à poitrine cendrée (8 sur 9), la Guifette leucoptère (analyse en cours), le Chevalier stagnatile (20 sur 29), le Macareux moine (analyse en cours) et le Pouillot de Pallas (24 sur 35) ont tous eu moins de 30 données acceptables pour 2015-2019 et restent suivis pour cinq années supplémentaires.

En 2018, 6 nouveaux taxons ont été retirés de la liste nationale des oiseaux rares : l'Ibis falcinelle *Plegadis falcinellus*, le Vautour fauve *Gyps fulvus*, le Goéland arctique *Larus glaucoides*, le Pouillot de Sibérie *Phylloscopus collybita tristis*, le Roselin cramoiisi *Carpodacus erythrinus* et le Bruant nain *Emberiza pusilla* (FAVEYTS *et al.*, 2018). Au cours des

cinq années de suivi (2018-2022), 38 données de Bruant nain sont considérées comme acceptables (sur un total de 56 données); il n'est donc plus suivi à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'Ibis falcinelle (analyse en cours), le Vautour fauve (analyse en cours), le Goéland arctique (22 données acceptables sur 35 données), le Pouillot de Sibérie (analyse en cours) et le Roselin cramoiisi (25 sur 42) sont suivis pour cinq années supplémentaires.

En outre, les espèces suivantes font actuellement l'objet d'un suivi, suite à leur retrait de la liste nationale des oiseaux rares (mention précédée de l'année du retrait) : (2019) la Bernache à cou roux *Branta ruficollis*, l'Élanion blanc *Elanus caeruleus*, l'Hirondelle rousseline *Cecropis daurica* et la Rousserolle des buissons *Acrocephalus dumetorum*; (2020) l'Édicnème criard *Burhinus oedicephalus*; (2021) le Pouillot brun *Phylloscopus fuscatus*; (2022) l'Aigle botté *Hieraetus pennatus*; (2023) le Crabier chevelu *Ardeola ralloides* et le Pipit à dos olive *Anthus hodgsoni*.

La liste actualisée des espèces soumises à homologation peut être consultée sur le site web de la BRBC : [www.belgianrbc.be](http://www.belgianrbc.be)

---

## QUELLES ESPÈCES ET SOUS-ESPÈCES SONT SOUMISES À HOMOLOGATION NATIONALE ?

Sont considérées comme rares à un niveau national les espèces et les sous-espèces : (1) dont la moyenne annuelle des données acceptées est inférieure ou égale à trois durant la dernière décennie écoulée, soit un maximum de 30 données homologuées sur ladite période ; (2) ou qui n'ont pas été observées du tout au cours d'au moins 3 des 10 dernières années. Cette dernière précaution nous permet toujours de prendre en considération les espèces accidentelles au niveau national et qui n'atteignent notre pays que lors d'afflux ponctuels, par exemple le Bec-croisé-perroquet *Loxia pytyopsittacus*. La période décennale

sur laquelle s'établissent ces règles permet de garantir une certaine stabilité du degré de rareté des espèces considérées dans notre pays.

La liste mise à jour des espèces et sous-espèces soumises à homologation nationale peut être consultée sur le site [www.belgianrbc.be](http://www.belgianrbc.be). Cette liste est revue chaque année par la BRBC.

---

## TRANSMISSION DES DONNÉES À LA BRBC

Nous encourageons chaque observateur et chaque bagueur à transmettre ses données. Le moyen le plus régulièrement utilisé est de passer par la plateforme [www.observations.be](http://www.observations.be) / [www.waarnemingen.be](http://www.waarnemingen.be). Cette plateforme n'est pas la seule disponible mais nous insistons pour que l'encodage d'une donnée relative à une espèce ou sous-espèce soumise à homologation nationale soit accompagné d'un maximum de détails (description, conditions d'observation, croquis / dessins, photographies, sonagrammes ou tout autre élément permettant de valider cette donnée de manière objective). Nous réitérons notre demande afin que chaque observateur et / ou bagueur rencontrant un taxon rare et n'utilisant pas la plateforme [www.observations.be](http://www.observations.be) / [www.waarnemingen.be](http://www.waarnemingen.be) nous transmette sa donnée directement via le site Internet [www.belgianrbc.be](http://www.belgianrbc.be) ou envoie son rapport à Olivier Dupont ([olivier.p.dupont@gmail.com](mailto:olivier.p.dupont@gmail.com)). Toutes les informations (données, statut des espèces et formulaire en ligne) sont disponibles sur [www.belgianrbc.be](http://www.belgianrbc.be).

---

## CONTACT BRBC

Visitez notre site Internet [www.belgianrbc.be](http://www.belgianrbc.be) pour le téléchargement du formulaire d'homologation ou pour toute autre information.

---

## PUBLICATION DES STATUTS ET COMPOSITION DE LA BRBC

Le document précisant les statuts de la BRBC est disponible sur [www.belgianrbc.be](http://www.belgianrbc.be). Il développe en toute transparence les objectifs et le fonctionnement de la BRBC.

Les membres suivants ont assuré la validation des données de ce rapport en tout ou en partie, par ordre alphabétique : Jan Baert, Stijn Baeten, Alain De Broyer, Miguel Demeulemeester, Robin Gailly, Kenny Hessel, Raphaël Lebrun, Joost Mertens, Laurent Raty et Frédéric Vanhove. Soit cinq membres francophones et cinq membres néerlandophones.

Les mandats de Miguel Demeulemeester et Laurent Raty ont pris fin en début d'année 2023. Nous tenons à les remercier pour leur contribution exceptionnelle aux travaux de la BRBC. Laurent et Miguel sont remplacés par Olivier Dupont et Joachim Pintens.

---

## INFORMATION EN REGARD DE CHAQUE DONNÉE

Les données apparaissent en suivant l'ordre systématique. Chacune d'elles contient :

- La date de la donnée ou celles de la durée du séjour. Sauf mention contraire, l'année est 2022.
- Le nom du site où la découverte, l'observation ou la capture a été réalisée si cette information a été fournie, suivi du nom officiel de la plus petite entité communale dont dépend le site, puis de l'abréviation de la province entre parenthèses. Le nom des localisations est renseigné en français pour la Région de Bruxelles-Capitale et la Wallonie, et en néerlandais pour la région flamande. Dans de rares cas où aucune précision n'est apportée au niveau de la localisation, seule la province est renseignée.

- Le nombre d'individus.
- Les informations concernant l'âge, le sexe et / ou toute autre information susceptible d'enrichir cette donnée.
- Le nom de la personne ayant directement transmis un rapport. Dans le cas où la donnée apparaît seulement sur une plateforme d'encodage, la BRBC est considérée comme rapporteur de la donnée. Aucune indication n'apparaît alors dans la mention de cette donnée.

Le nom de la plupart des espèces traitées est accompagné d'une suite de 3 nombres placés entre parenthèses. Ceux-ci correspondent à une comptabilisation du nombre d'individus ayant été observés en Belgique, respectivement de 1800 à 1949 (cat. B), de 1950 à 2021 (cat. A) et durant l'année 2022 couverte par le présent rapport (cat. A). Le signe « / » est utilisé pour signaler que l'espèce ne figure plus sur la liste des oiseaux à homologuer pour une année particulière. Le symbole « - » signifie que l'espèce n'est pas soumise à homologation durant une période donnée. Le symbole « x » signifie que l'espèce est soumise à homologation durant une période donnée mais que le nombre exact de données doit être révisé.

Les valeurs en regard de chaque espèce sont mises à jour au fil de la collecte des données de l'année en cours mais aussi grâce à la transmission de données plus anciennes. Ces derniers ajustements sont mis en ligne dans la base de données de la BRBC. Cela donne une vision précise du nombre d'individus ayant été acceptés en Belgique pour chaque taxon soumis à homologation nationale.

## FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022

- La deuxième donnée d'un Bruant chanteur *Melospiza melodia*

### Signes et abréviations utilisés

#### Provinces, régions, lieux

<b>A :</b> Anvers	<b>O :</b> Flandre-Orientale
<b>BW :</b> Brabant wallon	<b>RBC :</b> Région de Bxl-Capitale
<b>H :</b> Hainaut	<b>VB :</b> Brabant flamand
<b>L :</b> Limbourg	<b>W :</b> Flandre-Occidentale
<b>Lg :</b> Liège	<b>BEH :</b> Barrages de l'Eau d'Heure
<b>Lx :</b> Luxembourg	
<b>N :</b> Namur	

#### Âge, plumage, sexe

<b>m. :</b> mâle	<b>1cy, 2cy... :</b> 1 <sup>re</sup> année calendaire, 2 <sup>e</sup> année calendaire...
<b>f. :</b> femelle	
<b>ad. :</b> adulte	
<b>imm. :</b> immature	
<b>juv. :</b> juvénile	<b>1cy+, 2cy+... :</b> 1 <sup>re</sup> année calendaire ou plus, 2 <sup>e</sup> année calendaire ou plus...
<b>h1, h2... :</b> 1 <sup>er</sup> hiver, 2 <sup>e</sup> hiver...	
<b>ex. :</b> exemplaire	

- La troisième donnée d'un Faucon crécerellette *Falco naumanni* et d'un Viréo aux yeux rouges *Vireo olivaceus*
- La quatrième donnée d'une Érismaure à tête blanche *Oxyura leucocephala* et d'un Pluvier bronzé *Pluvialis dominica*
- La cinquième donnée d'un Eider à tête grise *Somateria spectabilis*
- La sixième donnée d'un Traquet isabelle *Oenanthe isabellina*
- La neuvième donnée d'une Hirondelle de rochers *Ptyonoprogne rupestris* et d'un Traquet du désert *Oenanthe deserti*
- La meilleure année pour l'Aigle de Bonelli *Aquila fasciata* (3 oiseaux différents), le Martinet pâle

*Apus pallidus* (24 oiseaux différents), le Pipit à dos olive *Anthus hodgsoni* (11 oiseaux différents), le Pouillot de Schwarz *Phylloscopus schwarzi* (7 oiseaux différents) et le Pouillot de Hume *Phylloscopus humei* (5 oiseaux différents).

---

## DONNÉES SOUMISES À HOMOLOGATION

### 1. Données acceptées, catégorie A

**Bernache à ventre pâle** *Branta bernicla hrota* (0, 300, 0)

- 25 janvier, Knokke-Heist, Zee te Zwin (W) : 25  
(considérés comme les mêmes individus que l'hiver précédent)

**Oie naine** *Anser erythropus* (1, 171, 3)

- 7 février, Dilsen, Veurzen (L) : 2

- 1-2 mars, Geistingen, Houbenhof (L) : 1

**Sarcelle à ailes vertes** *Anas carolinensis* (0, 28, 1)

- 14-19 mai, Mechelen, Zennegat (A) : 1 m. 2cy+

**Fuligule à collier** *Aythya collaris* (0, 25, 1)

- 17 décembre - 16 mai 2023, Temse, Tielrode & Moerzeke (O) : 1 m.

**Eider à tête grise** *Somateria spectabilis* (0, 4, 1)

- 28 mai - 17 juin, Knokke-Heist et Heist (W) : 1 m. 2cy

Un oiseau dont l'identification fut largement débattue, amené en centre de revalidation le 17 juin, où il est mort. Son cadavre a été transféré à l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique. Ce mâle ne présentait pas le bulbe typique sur la mandibule supérieure censé être présent chez les mâles de deuxième année calendaire à cette époque de l'année. Un échantillon d'ADN a été prélevé et a permis d'exclure une hybridation avec

l'Eider à duvet *Somateria mollissima*. Un article plus approfondi sur cet oiseau est en préparation.

**Érismature à tête blanche** *Oxyura leucocephala* (0, 3, 1)

- 10 novembre - 12 décembre, Harchies, Marais d'Harchies (H) : 1

La dernière observation acceptée, un oiseau qui a séjourné au Verrebroek (O) de février à mars, datait de 2004. L'oiseau d'Harchies est le deuxième pour la Wallonie. Le premier, qui était aussi le premier pour la Belgique, concernait une femelle qui a stationné à Latour (Lx) de fin octobre à début novembre 1989.

**Martinet pâle** *Apus pallidus* (0, 16, 24)

- 23 octobre, Zeebrugge/Bredene/Nieuwpoort (W) : 1

- 24 octobre, Zeebrugge, De Fonteintjes (W) : 1

- 24 octobre, De Haan, Duinbossen (W) : 3

- 24 octobre, Hoboken, Hobokense Polder (A) : 1

- 25 octobre, Sint-Denijs (W) : 1

- 25 octobre, Overmere/Waasmunster (O) : 1  
(Peter Van Wittenberge)

- 26 octobre, De Haan, Duinbossen (W) : 1 1cy

- 27 octobre, Zeebrugge, De Fonteintjes (W) : 1

- 27 octobre, Bredene/Raversijde (W) : 1

- 29 octobre, Kortrijk (W)/Heurne (O) : 1

- 29 octobre, Zeebrugge/Blankenberg (W) : 4

- 30 octobre, De Haan (W) : 2

- 31 octobre - 1 novembre, Zeebrugge/Blankenberg/Wenduine/De Haan (W) : 6

- 2 novembre, Zeebrugge, De Fonteintjes (W) : 1

Une année record avec 25 oiseaux, pulvérisant le maximum précédent (2020)! Depuis 2013,

38 individus ont été acceptés. Les mentions de Martinets pâles sont en nette augmentation en Belgique ; un phénomène également noté aux Pays-Bas (GROENENDIJK & VAN DER LAAN, 2020). Il semble que l'arrivée de secteurs chauds de systèmes dépressionnaires en fin d'automne soit un bon prédicteur de l'arrivée de Martinets pâles en Europe du Nord-Ouest (HOLT *et al.*, 2019 ; LARSSON, 2018).

**Marouette poussin** *Zapornia parva* (4, 46, 2)

- 3 mai, Harelbeke, De Gavers (W) : 1 m. 2cy+
- 26 juillet - 8 septembre, Hollogne-sur-Geer, Décanteurs (Lg) : 1 1cy

**Pluvier bronzé** *Pluvialis dominica* (0, 3, 1)

- 1-3 mai, Schulensbroek, Oosten Strandje (O) : 1 2cy (Photo 1).

Le quatrième pour la Belgique, et le premier en dehors de la Flandre-Occidentale. L'oiseau s'est bien montré trois jours durant, avant de quitter le site et d'être retrouvé le 4 mai à proximité d'Utrecht (Pays-Bas). Des quatre données, trois concernaient des oiseaux de deuxième année calendaire au printemps, trouvés entre le 26 avril et le 22 mai.

**Bécasseau falcinelle** *Calidris falcinellus* (3, 31, 2)

- 12 mai 2022, Kruikebeke, Kruikebeke Polder (O) : 1
- 17 mai 2022, Dilsen-Stokkem (L) : 1

Une espèce régulière depuis 2007, plusieurs années donnant lieu à de multiples données. La meilleure année jusqu'à présent fut 2007 avec 3 données acceptées.

**Bécassine double** *Gallinago media* (0, 47, 1)

- 30 septembre, Zonhoven, Wijvenheide - Zuid (L) : 1

**Chevalier bargette** *Xenus cinereus* (0, 24, 1)

- 28-29 avril, Knokke, Het Zwin (W) : 1 2cy+

D'abord trouvé dans la partie néerlandaise du Zwin avant de traverser la frontière. Seulement la troisième donnée d'avril ; les deux autres dataient toutes deux de 1993, à Gaurain-Ramecroix (H) et Escanaffles (H).

**Phalarope à bec étroit** *Phalaropus lobatus* (0, 139, 2)

- 12 juin, Knokke, Het Zwin (W) : 1 f. ad. en plumage nuptial
- 18-19 août, Wintam, Noordelijk Eiland (A) : 1 1cy



**PHOTO 1 |** Pluvier bronzé / American Golden Plover *Pluvialis dominica* (Schulensbroek, 02.05.2022, ©Vincent Legrand)

Avec 29 données acceptées sur les dix dernières années, le Phalarope à bec étroit est à la limite du seuil d'inclusion sur la liste des espèces soumises à homologation.

**Petit Chevalier** *Tringa flavipes* (0, 12, 1)

- 2-9 mai, Stalhille, Weiden Jagersput (W) : 1 2cy+

**Goéland à bec cerclé** *Larus delawarensis* (0, 27, 0)

- 17 décembre - 11 mars 2023, Cerfontaine (N)/Houdeng-Goegnies (H)/Puurs (AN) : 1 m. 3cy+ (considéré comme le même individu que l'hiver précédent)

**CORRIGENDUM**

- 27 décembre - 13 mars 2022, Rumst (A) : 1 m. ad. (et non f. ad. contra Dupont *et al.*, 2022).

Cette année aura vu Kajzerka hiverner pour un deuxième hiver consécutif, en sus d'une courte visite en 2012. Étant équipé d'une balise GPS depuis le 4 décembre 2021, ses déplacements ont pu être aisément suivis. Il a stationné jusqu'au 6 janvier à proximité de La Louvière (H) avant d'être retrouvé le 10 janvier à Rumst (A), près de la zone où il a passé la majeure partie de son temps l'hiver dernier.

**Sterne hansel** *Gelochelidon nilotica* (19, 163, 4)

- 23 avril, Zeebrugge, De Fonteintjes (W) : 2

- 17 août - 13 septembre, Kieldrecht, Oude Arenbergpolder (O) : 1 ad. + 1 1cy

20 données (32 oiseaux) ont été acceptées depuis 2013. La plupart des Sternes hansel observées en Belgique viennent vraisemblablement de la petite population de l'estuaire de l'Elbe (Allemagne). L'individu de première année observé à Kieldrecht avait été bagué au nid à Neufelderkoog (Allemagne).

**Océanite tempête** *Hydrobates pelagicus* (5, 105, 5)

- 17 septembre, Nieuwpoort (W) : 1 1cy+

- 26 septembre, Mariakerke (W) : 1

- 27 septembre, Mariakerke (W) : 1

- 13 novembre, Noordzee (W) : 1 (Photo 2)

- 14 décembre, Noordzee (W) : 1

Une très bonne année pour l'Océanite tempête en Belgique avec pas moins de 5 observations différentes. Toutes les observations belges se rattachent vraisemblablement à la sous-espèce pelagicus, qui se reproduit sur la côte atlantique européenne. La population européenne (et mondiale) est estimée à environ 500 000 couples nicheurs, la majorité nichant aux îles Féroé, en Islande, en Grande-Bretagne et en Irlande. Mais étant donné l'écologie de l'espèce et sa préférence pour les sites de reproduction souvent inaccessibles à l'humain, les estimations d'abondance et son évolution doivent être traitées avec beaucoup de prudence. La population de la sous-espèce méditerranéenne melitensis est estimée à seulement 13 000 à 17 000 couples reproducteurs (KELLER *et al.*, 2020).

**Crabier chevelu** *Ardeola ralloides* (4, 65, 3)

- 11-13 juin, Gent, Zeehaven (O) : 1 ad. en plumage nuptial

- 13 juin, Gent, Bourgoyen (O) : 1 ad.

- 16 juin, Lokeren, Molsbroek (O) : 1 ad. en plumage nuptial

Avec 31 données acceptées (pour 32 oiseaux) entre 2013 et 2022, le Crabier chevelu est retiré de la liste des espèces soumises à homologation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Aigle pomarin** *Clanga pomarina* (3, 8, 1)

- 5 juin, Wuustwezel, De Maatjes / Wezelse Heide (A) : 1 (Peter Symens)

**Aigle sp.** *Clanga pomarina/clanga* (0, 2, 1)

- 23 mars, Ransart (H) : 1





**PHOTO 2** | Océanite tempête / European Storm Petrel *Hydrobates pelagicus* (Mer du Nord, 13.11.2022, ©Stijn Baeten)



**PHOTO 3** | Aigle de Bonelli / Bonelli's Eagle *Aquila fasciata* (Warisoulx, 25.03.2022, ©Damien Gailly)

### **Aigle de Bonelli** *Aquila fasciata* (1, 8, 3)

- 9 mars, Brugge (W) : 1 3cy
- 25 mars, Warisoulx (N) : 1 2cy (Photo 3)
- 1 octobre, Hollain (H) : 1 ad. (Vincent Dufour)

Avec 3 observations, 2022 constitue la meilleure année pour l'espèce en Belgique. Bien que toujours critique, avec moins de 50 couples reproducteurs en 2021, la situation de la population française d'Aigle de Bonelli s'améliore lentement depuis le début du siècle. L'isolation des lignes électriques dans son aire de répartition a conduit à une augmentation du taux de survie pour toutes les classes d'âge, mais l'électrocution reste une cause majeure de mortalité pour les juvéniles qui se dispersent en dehors de la zone du plan d'action de sauvegarde de l'espèce (BESNARD *et al.*, 2022 ; PONCHON *et al.*, 2022).

### **Faucon crécerellette** *Falco naumanni* (0, 2, 1)

- 18 août, Zeebrugge, Achterhaven (W) : 1 1cy (Photo 4)

Un Faucon crécerellette de première année calendaire, bien photographié, a été observé en passage par deux observateurs chanceux. Bien que l'identification de tous les plumages à l'exception des mâles adultes reste un défi, cet oiseau cochant les cases suivantes : 1) p10 très longue, presque égale à p9 ; 2) tache pâle sur la joue très évidente, en forme de haricot et bien délimitée ; 3) grandes couvertures fortement marquées de noir, contrastant nettement avec la base légèrement barrée des rémiges secondaires et primaires ; 4) queue en forme de coin avec t1 longue et proéminente et t6 très courte.

### **Pie-grièche à tête rousse** *Lanius senator* ( / , 179, 5)

- 18 mai, Buissonville (N) : 1 m
- 20 mai, Uitkerke, Weiden (W) : 1 f. 2cy+



**PHOTO 4** | Faucon crécerellette / Lesser Kestrel *Falco naumanni* (Zeebrugge, 18.08.2022, ©Filip De Ruwe)

- 3 juillet, Kalmthout (A) : 1 f.
- 16-26 juillet, Termes (Lx) : 1 m. ad.
- 19-28 août, Hour (N) : 1 f. 2cy+

**ADDENDUM**

- 21 mai 2019, Oudenburg (W) : 1 f. ad. (Erwin Van Bosch)

Avec 5 données acceptées, 2022 constitue l'une des meilleures années pour la Pie-grièche à tête rousse depuis 1950, égalant 1977, 2004 et 2021—à une donnée seulement de 1981. Entre 2013 et 2022, 27 observations ont été acceptées. La dernière année sans donnée est 2011.

**Viréo aux yeux rouges** *Vireo olivaceus* (0, 2, 1)

- 20 avril, Antwerpen (A) : 1

Un cas particulier, puisque l'oiseau fut trouvé mort sur un bateau dans le port d'Anvers. Une application stricte des règles de la BRBC nous amène à le classer en catégorie A.

**Corneille mantelée** *Corvus cornix* ( / , 2011-2021 : 30, 5)

- 9 janvier - 28 février, Polleur (Lg) : 1 2cy+

- 4-27 avril, Zeebrugge/Oostduinkerke/Knokke-Heist (W) : 1 2cy+

- 4-5 mai, Doel, Doelpolder Noord (O) : 1

- 17 septembre - 14 novembre, Zeebrugge, Voorhaven - Westdam (W) : 1 1cy+

- 26 décembre - 28 février 2023, Court-Saint-Etienne (BW) : 1

**ADDENDUM**

- 5 avril 2020, Lier, Anderstad (A) : 1 (Steven Van den Bussche)

**Hirondelle de rochers** *Ptyonoprogne rupestris* (0, 8, 1)

- 12 novembre, Genk, De Maten (L) : 1

**Pouillot de Hume** *Phylloscopus humei* (0, 15, 5)

- 18 janvier - 20 février, Aartselaar (A) : 1 2cy+

- 28 octobre, Zeebrugge, Strand Westdam (W) : 1

- 21 novembre - 7 février 2023, Gent, Sint-Amandsberg (O) : 1

- 25-26 novembre, Bredene (W) : 1



**PHOTO 5 |** Pouillot de Schwarz / Radde's Warbler *Phylloscopus schwarzi* (Zeebrugge, 13.10.2022, ©Hans Matheve)

- 11 décembre - 6 janvier 2023, Blankenberge, Nieuwe Verkaveling (W) : 1

La meilleure année pour cette espèce en Belgique. Avec deux données, 2003 et 2016 étaient les seules années avec plus d'une donnée acceptée. Aux Pays-Bas, l'espèce n'est plus soumise à homologation nationale depuis 2018 (GELLING *et al.*, 2018). Chez nos voisins du nord, VAN DER SPECK & CDNA (2018) ont émis l'hypothèse que l'augmentation du nombre de données acceptées est liée à un meilleur niveau de connaissance des ornithologues et pas à une augmentation du nombre d'individus égarés.

**Pouillot de Schwarz** *Phylloscopus schwarzi* (0, 34, 7)

- 4 octobre, Maubray (H) : 1 1cy attrapé et bagué
- 5 octobre, Heestert (W) : 1 1cy attrapé et bagué
- 6 octobre, Assenede, 500 Gemeten (O) : 1 attrapé et bagué (Walter De Smet)
- 9 octobre, Attenrode/Glabbeek (VB) : 1 attrapé et bagué
- 13 octobre, Zeebrugge, Voorhaven - Westdam (W) : 1 1cy (Photo 5)
- 23-25 octobre, Lanaken (L) : 1 1cy attrapé et bagué

- 27 octobre, Frasnés-lez-Buissenal (H) : 1 1cy attrapé et bagué

Une année exceptionnelle, dépassant de 4 données le record précédent détenu par 1989, 1997, 1999 et 2005. Des 41 données homologuées, 24 concernent des oiseaux attrapés et bagués. De façon remarquable, seules 6 données avant 2002 concernent des oiseaux bagués (sur un total de 18 données), contre 18 données par la suite (sur un total de 23 données). Les observations de terrain sont devenues particulièrement rares cette dernière décennie, et il n'y a plus eu d'oiseau twitchable depuis 2009, au grand dam de la nouvelle génération de cocheurs.

**Pouillot ibérique** *Phylloscopus ibericus* (0, 24, 1)

- 18 mai - 23 juin, Nassogne (Lx) : 1 m. 3cy+ (considéré comme le même individu que le printemps précédent)
- 8 juin - 10 juillet, Braine-le-Comte, Bois de la Houssière (H) : 1 m. 2cy+ (Julien Hainaut)

Des enregistrements de qualité du chant a minima, et de préférence également du cri rappelant celui du Tarin des aulnes *Spinus spinus*, sont de grande importance pour l'identification de l'espèce, étant donnée l'occurrence chaque année de Pouillots véloces *Phylloscopus collybita* au chant aberrant. Le chant doit être typique de l'espèce, avec des



**PHOTO 6** | Hypolais bottée / Booted Warbler *Iduna caligata* (Zeebrugge, 29.10.2022, ©Christophe Verriest)

strophes en trois phases. Si elles sont constituées de deux phases uniquement, un enregistrement du cri est nécessaire. Pour une analyse détaillée, voir COLLINSON & MELLING (2008) ainsi que l'article de Velasco (référence internet 1). Le chanteur de Nassogne revenait pour la troisième année consécutive, après avoir été noté pour la première fois en 2020.

**Pouillot verdâtre** *Phylloscopus trochiloides* (0, 21, 1)

- 3 septembre, Zeebrugge, Visserskruis (W) : 1 1cy

**Rousserolle isabelle** *Acrocephalus agricola* (0, 45, 1)

- 15 septembre, Sint-Laureins (O) : 1 1cy attrapé et bagué

**Rousserolle des buissons** *Acrocephalus dumetorum* (0, 42, 0)

ADDENDUM

- 8 septembre 2008, Bellem (O) : 1 attrapé et bagué

**Hypolais bottée** *Iduna caligata* (0, 17, 2)

- 3 septembre, Vorselaar (A) : 1 1cy attrapé et bagué

- 25-29 octobre, Zeebrugge, Centrum (W) : 1 1cy (Photo 6)

L'oiseau très coopératif de Zeebrugge constitue la donnée la plus tardive pour notre pays.

**Locustelle de Pallas** *Helopsaltes certhiola* (0, 9, 1)

- 29 septembre - 2 octobre, Zeebrugge, Voorhaven - Oostdam (W) : 1 1cy (Photo 7)

Encore une donnée de terrain de cette espèce énigmatique ; la quatrième en quatre ans, à un jet de pierre des première et troisième données de terrain. Toutes les autres données concernent des oiseaux capturés en vue du baguage.

**Locustelle fluviatile** *Locustella fluviatilis* (0, 36, 2)

- 24 juin - 3 juillet, Berg, Het Torfbroek - Reservaat (VB) : 1 m. 2cy+

- 21 septembre, Knokke-Heist, Het Zwin (W) : 1 1cy attrapé et bagué

Seulement la cinquième donnée automnale. Les quatre autres datent d'août (2) et septembre (2).

**Fauvette des Balkans** *Curruca cantillans* (-, -, 2)

ADDENDUM

- 8-9 mai 2021, Houthulst (W) : 1 m. 2cy attrapé et bagué



**PHOTO 7** | Locustelle de Pallas / Pallas's Grasshopper Warbler *Helopsaltes certhiola* (Zeebrugge, 02.10.2022, ©Julien Hainaut)

- 10-12 mai 2021, Heist, De Sashul (W) : 1 m.

**Fauvette sp.** *Curruca cantillans/iberiae* (-, -, 1)

- 19-21 avril, Zeebrugge, Voorhaven - Westdam (W) : 1 f. (Photo 8)

**Fauvette pitchou** *Curruca undata* (0, 14, 2)

- 19 octobre, Senefte (H) : 1 (Julien Hainaut)

- 17-21 décembre, Suxy (Lx) : 1 2cy+

**Étourneau roselin** *Pastor roseus* (17, 79, 0)

#### ADDENDUM

- 6 juin 2021, Mont-Gauthier, route de Givet (N) : 1 m. (Ruddy Cors)

**Rossignol progné** *Luscinia luscinia* (0, 43, 3)

- 21 mai - 6 juin, Zeebrugge, De Fonteintjes (W) : 1 m. 2cy+



**PHOTO 8** | Fauvette sp. / Eastern/Western Subalpine Warbler *Curruca cantillans / Curruca iberiae* (Zeebrugge, 19.04.2022, ©Hans Matheve)

- 15 août, Vorselaar, Aa-vallei (A) : 1 1cy attrapé et bagué

- 3 septembre, Sint-Huibrechts-Hern (L) : 1 1cy attrapé et bagué

Une bonne année pour le Rossignol progné ; seules 1990 et 2003 comptabilisent plus de données (4). L'oiseau chanteur de Zeebrugge constitue la troisième donnée de printemps pour notre pays, après un chanteur à Kessenich (L) en 2006 et un oiseau capturé et bagué près de Pepingen (VB) en 2017.

**Robin à flancs roux** *Tarsiger cyanurus* (0, 11, 1)

- 6 novembre, Waasmunster (O) : 1 1cy

L'oiseau est malheureusement mort à la suite d'une collision avec une vitre.

**Gobemouche nain** *Ficedula parva* (0, 115, 1)

- 6 juin, Stekene, Stropersbos West (O) : 1

**Traquet isabelle** *Oenanthe isabellina* (0, 5, 1)

- 1-10 novembre, Sint-Maria-Lierde (O) : 1 1cy (Arno Goossens) (Photo 9)

Le sixième pour la Belgique et le troisième à l'intérieur des terres. Quatre des six données datent d'octobre ; celle-ci constitue la première donnée de novembre.

**Traquet du désert** *Oenanthe deserti* (0, 8, 1)

- 30 octobre, Wanne (Lg) : 1

**Pipit à dos olive** *Anthus hodgsoni* (0, 26, 11)

- 29 septembre, Westende, Sint-Laureinsduinen (W) : 1 1cy+

- 2 octobre, Zandvliet (A) : 2 1cy+

- 9 octobre, Zandvliet (A) : 1 1cy+

- 10-11 octobre, Grune (Lx) : 2 1cy

- 13 octobre, Zandvliet, Groot Buitenschoor (A) : 1 1cy+

- 18 octobre, Zandvliet, Groot Buitenschoor (A) : 1

- 18 octobre, De Haan, Duinbossen (W) : 1 1cy+

- 19 octobre, De Panne, De Westhoek (W) : 1 1cy+

- 23 octobre, Herentals, Hellekens - Buiten Ring (A) : 1

La donnée de Grune est la première à concerner deux oiseaux ensemble. Avec 30 données acceptées (pour 32 oiseaux) entre 2013 et 2022, le Pipit à dos olive est retiré de la liste des espèces soumises à homologation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Bec-croisé perroquet** *Loxia pytyopsittacus* (0, 263, 2)

- 10 octobre - 10 décembre, Kalmthout, Grenspark Kalmthoutse Heide (A) : 2 m.

**Venturon montagnard** *Carduelis citrinella* (2, 15, 0)

ADDENDUM

- 23 avril 2018, Petit-Thier (Lx) : 1 f. 2cy+

**Bruant à calotte blanche** *Emberiza leucocephalos* (1, 26, 1)

- 21 novembre - 12 décembre, Assent, Blakenberg (VB) : 1 m. 1cy+ (Photo 10)

Un oiseau controversé dont l'identification a suscité de vives discussions, certaines photos semblant montrer une teinte jaunâtre à la base des primaires, d'autres non. Ce cas illustre clairement l'importance et la pertinence de la photographie numérique et, plus encore, du post-traitement des images. Outre l'absence (apparente) de teinte jaunâtre à la base des primaires, cet oiseau ne présentait aucun autre



**PHOTO 9** | Traquet isabelle / Isabelline Wheatear *Oenanthe isabellina* (Sint-Maria-Lierde, 06.11.2022, ©Kris De Rouck)

signe indiquant une origine hybride, et le BRBC a donc décidé d'accepter ce mâle comme un oiseau pur. L'hybridation extensive entre le Bruant jaune *Emberiza citrinella* et le Bruant à calotte blanche pose un défi majeur à l'identification, avec des traces de cette introgression trouvées même chez des oiseaux qui ne montrent pas de caractéristiques hybrides évidentes (IRWIN *et al.*, 2009). Compte tenu de cette hybridation étendue, il est difficile d'établir des limites d'espèces pour les deux taxons, même en se basant sur des marqueurs moléculaires. Comme il n'est pas possible d'exiger une séquence ADN pour chaque individu, les oiseaux ne présentant pas de preuve évidente d'une origine hybride seront considérés comme purs.

**Bruant fou** *Emberiza cia* (25, 35, 2)

- 24 octobre, Membach (Lg) : 1 1cy (Bastien Wuidar)

- 28 octobre, Etalle, Étang de l'Illé (Lx) : 1

**Bruant zizi** *Emberiza cirulus* ( / , 53, 3)

- 19 avril, Doel, Doeldok (O) : 1 f. (Kenny Hessel)

- 12 mai, Floreffe (N) : 1 m. ad. en plumage nuptial

- 1 juillet - 21 août, Anhée (N) : 1 m. ad. en plumage nuptial

**Bruant rustique** *Emberiza rustica* (3, 17, 2)

- 29 mars - 3 avril, Herselt (A) : 1 m. 2cy+ attrapé et bagué

- 11 octobre, Wibrin (Lx) : 1 1cy+ attrapé et bagué (Henri Bihain)

**Bruant chanteur** *Melospiza melodia* (0, 1, 1)

- 14 février - 14 mars, Doel, Prosperpolder Zuid (O) : 1 m. 2cy (Photo 11)

Une belle découverte faite par un ornithologue lors de relevés pour le prochain atlas des oiseaux nicheurs et hivernants de Flandre. L'oiseau, trouvé à cent mètres de la frontière avec les Pays-Bas, la franchissait régulièrement, faisant le bonheur des ornithologues belges et néerlandais.

## 2. Données acceptées, catégorie D

**Canard à faucilles** *Mareca falcata*

- 15 janvier - 1 mars, Schulensbroek/Kasterlee/Testelt, 1 m.

Un oiseau source de longues discussions, qui a finalement été placé en catégorie D. Comme il n'y avait pas de chevauchement de dates pour les observations du Schulensbroek, de Kasterlee et de Testelt, la BRBC a décidé de fusionner ces



**PHOTO 10 | Bruant à calotte blanche / Pine Bunting *Emberiza leucocephala* (Assent, 01.12.2022, ©Paul Pugh)**



PHOTO 11 | Bruant chanteur / Song Sparrow *Melospiza melodia* (Doel, 18.02.2022, ©Raymond De Smet)

données et de les traiter comme concernant un seul individu. L'oiseau a d'abord été trouvé dans un groupe mixte de Canards chipeaux *Mareca strepera* et de Canards siffleurs *Mareca penelope*, mais à Kasterlee et Testelt, l'oiseau n'a été vu qu'en compagnie de Canards chipeaux. Le statut du Canard à faucilles en Europe diffère d'un pays à l'autre. Aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne, l'espèce a été placée en catégorie A, alors que dans d'autres pays, elle est encore maintenue en catégorie D voire E (BERLIJN 2007 ; STODDART & McINERNY 2020). Comme le Canard à faucilles est fréquemment détenu en captivité et qu'aucune preuve définitive de la présence d'un oiseau sauvage en Europe n'a encore été apportée, la BRBC a décidé de rester prudente et a classé cette donnée dans la catégorie D.

### 3. Données acceptées, catégorie E

#### Oie naine *Anser erythropus*

- 10 juillet - 30 septembre, Zonhoven, Platwijers
- Spoorwegvijver (L) : 2

#### ADDENDUM

- 4 décembre 2021, Woumen, De Blankaart (W) : 1

Bien que l'oiseau de Woumen ait résidé dans un lieu propice aux oies sauvages, l'absence de bague aux pattes n'a pas été décrite.

#### Sarcelle élégante *Sibirionetta formosa*

- 24 janvier - 18 avril, Turnhout, Turnhouts Vennengebied (A) : 1 m. ad.
- 10 décembre, De Panne, Zwarte Hoek (W) : 1 m.

#### ADDENDUM

- 19 décembre 2021, Wilesele (VB) : 1 m.

L'oiseau de De Panne était accompagné de trois Canards siffleurs, mais l'absence de bague aux pattes n'a pu être confirmée. Celui de Turnhout se trouvait dans un site douteux. Le mâle de Wilesele portait une bague d'élevage à la patte gauche.

#### Canard à faucilles *Mareca falcata*

- 11-12 mai, Mechelen, De Potpolder/Mechels Broek (A) : 1 m. 2cy+

#### ADDENDUM

- 27 mars 2021 - 23 mai 2022, Snellegem (W) : 3

#### Tourterelle orientale *Streptopelia orientalis*

- 22 juillet, Wibrin (Lx) : 1

Un cas intrigant d'une Tourterelle orientale chanteuse en Ardenne au milieu de l'été. L'espèce étant régulièrement détenue en captivité et la patte droite n'ayant pu être observée pour vérifier



l'absence de bague, l'oiseau est ici accepté en catégorie E.

#### **Gypaète barbu** *Gypaetus barbatus*

- 21 mai, Blankenberge/Zeebrugge, De Fonteintjes (W) : 1
- 25-26 mai, Omal (Lg)/Manhay (Lx) : 1 imm.
- 20 octobre, Lubbeek (VB) : 1 (considéré comme le même individu que l'automne précédent)

#### ADDENDUM

- 8-9 octobre 2021, Brecht/Mechelen (A) : 1 f. 2cy (considéré comme le même individu que le printemps précédent)

## 4. Données rejetées

#### **Oie des moissons** *Anser fabalis*

- 3 décembre, Uitkerkse polders (O) : 1
- 16 décembre - 22 janvier 2023, Wachtebeke, Provinciaal Domein (O) : 1

L'oiseau de Wachtebeke, qui a fait se déplacer de nombreux ornithologues, était associé à un petit groupe d'Oies cendrées *Anser anser*. Il ne présentait cependant pas tous les critères nécessaires et n'était pas accompagné d'individus similaires. Certaines Oies cendrées qui l'accompagnaient présentaient en outre un ongle noir au bec et des pattes jaune-orange, parmi d'autres critères laissant supposer une origine hybride entre l'Oie cendrée et l'Oie des moissons *sensu lato*.

#### **Sarcelle à ailes vertes** *Anas carolinensis*

- 3 avril, Stalhille, Weiden (W) : 1 adult

#### **Canard à faucilles** *Mareca falcata*

- 3 janvier, Ranst (A) : 1 m.

#### **Martinet à ventre blanc** *Tachymarptis melba*

- 15 mai, Kattestraat, Oppuurs (A) : 1
- 28 octobre, Edegem (A) : 1

#### **Martinet pâle** *Apus pallidus*

- 23 octobre, Buggenhout (O) : 1
- 24 octobre, Vichte (W) : 1
- 24 octobre, Nieuwpoort, IJzermonding (W) : 1
- 25 octobre, Antwerpen (A) : 2
- 25 octobre, Eke (O) : 1
- 28 octobre, Nieuwpoort, IJzermonding (W) : 1
- 2 novembre, Houchenée (Lg) : 1
- 3 novembre, Blankenberge (W) : 1

L'afflux important de Martinets pâles a inévitablement entraîné un nombre important de données rejetées. Ces données n'étaient pas accompagnées de photos ou description suffisantes, ne permettant pas de conduire à une identification positive. Étant donné le ratio entre le nombre de cas avérés de Martinets pâles et le nombre de données de Martinets noirs *Apus apus* durant cet afflux, il est cependant vraisemblable qu'une large majorité des données rejetées concernent également des Martinets pâles.

#### **Coucou geai** *Clamator glandarius*

- 28 mai, Tournay (Lx) : 1 juv.

#### **Petit Chevalier** *Tringa flavipes*

#### ADDENDUM

- 17 juillet 2020, Zeebrugge, Achterhaven - Weiden Hoge Noen (W) : 1

#### **Mouette de Franklin** *Leucophaeus pipixcan*

- 3-4 juin, Zeebrugge, Voorhaven (W) : 1 ad. en plumage nuptial

#### **Goéland à bec cerclé** *Larus delawarensis*

- 26 décembre, Houtave, Polders Klein Middelhof (W) : 1 ad.

Les photos ne permettent pas d'écarter un Goéland cendré *Larus canus*.

#### **Sterne hansel** *Gelochelidon nilotica*

- 5 août, Oostduinkerke, Ter Yde (W) : 1

**Sterne de Dougall** *Sterna dougallii*

- 15 juillet, Zandvliet, Groot Buitenschoor (A) : 1

**Aigle pomarin** *Clanga pomarina*

- 14 juin, Antwerpen, De Kuifeend (A) : 1

**Aigle royal** *Aquila chrysaetos*

- 3 août, Hoeilaart (VB) : 1

**Aigle de Bonelli** *Aquila fasciata*

- 27 avril, Waulsort (N) : 1

- 24 août, De Panne, Westhoek (W) : 1

**Petit-duc scops** *Otus scops*

- 3 avril, Biernimont (H) : 1 m. ad.

**Faucon gerfaut** *Falco rusticolus*

- 8-9 février, Ninove, Pollare (O) : 1

**Pouillot de Bonelli** *Phylloscopus bonelli*

- 11 juin, Durbuy (Lx) : 1

**Pouillot de Hume** *Phylloscopus humei*

ADDENDUM

- 3 novembre 2021, Kieldrecht, Nieuwe Arenbergpolder (O) : 1

**Pouillot ibérique** *Phylloscopus ibericus*

- 29 avril, Smetlede, Oud Smetlede (O) : 1 m.

**Étourneau roselin** *Pastor roseus*

- 9 décembre, Zuienkerke (W) : 1 ad.

La photo ne permet pas d'écarter un Étourneau sansonnet *Sturnus vulgaris* au plumage aberrant.

**Grive mauvis islandaise** *Turdus iliacus coburni*

- 9 novembre, Ertvelde-Rieme - Stoepe (O) : 1

**Tarier de Sibérie** *Saxicola maurus*

- 27 avril, Falmignoul (N) : 1 m. ad.

**Bergeronnette à tête cendrée** *Motacilla flava cinereocapilla*

- 30 septembre, Bree (L) : 1

**Pipit de Godlewski** *Anthus godlewskii*

- 22 octobre, De Haan (W) : 1

**Pipit à dos olive** *Anthus hodgsoni*

- 4 octobre, Haasrode, Zandgroeve (VB) : 1

- 11 octobre, Tessenderlo, Averbode Bos en Heide (L) : 1 1cy+

- 1 novembre, Gent, Centrum (O) : 1

- 14 novembre, De Haan, Zandpanne (W) : 1

**Bec-croisé perroquet** *Loxia pytyopsittacus*

- 2 octobre, Kalmthout, Zwarte Heuvelen - Trektelpost (A) : 1

- 9 octobre, Kalmthout, Kambuusduinen (A) : 1

- 9 octobre, Brecht, Groot Schietveld - Trektelpost (A) : 1

---

## BIBLIOGRAPHIE

**BERLIJN M.** (2007) : Falcated Ducks in the Netherlands and the WP. *Dutch Birding* 29 (3) : 139-146 • **BESNARD A., VIOLLAT L., LIEURY N., PONCHON C., RAVAYROL A., SCHER O., BOUDAREL P. & MILLON A.** (2022) : Dynamique de la population française d'Aigle de Bonelli *Aquila fasciata* : une amélioration qui se poursuit. *Alauda*, 90 (4) : 5-14 • **COLLINSON M. J. & MELLING T.** (2008) : Identification of vagrant Iberian Chiffchaffs – pointers, pitfalls and problem birds. *British Birds*, 101 (4) : 174-188 • **DUPONT O., VANHOVE F., BAETEN S., LEBRUN R., & LES MEMBRES DE LA BRBC** (2022) : Oiseaux rares en Belgique en 2021, Rapport de la Belgian Rare Birds Committee (BRBC). *Aves*, 59 (3) : 99-118 • **FAVEYTS W., ELST J., LEBRUN R., RATY L., VANHOVE F. & LES MEMBRES DE LA BRBC** (2016) : Oiseaux rares en Belgique en 2014-2015, Rapport de la Belgian Rare Birds Committee. *Aves*, 53 (3) : 105-128 • **FAVEYTS W., VANHOVE F., BAETEN S., LEBRUN R., ELST J. & LES MEMBRES DE LA BRBC** (2018) : Oiseaux rares en Belgique en 2017, Rapport de la Belgian Rare Birds Committee. *Aves*, 55 (4) : 175-196 • **GELLING G., VAN DER SPEK V. & CDNA** (2018) : Rare birds in the Netherlands in 2017. *Dutch Birding*, 40 (6) : 357-380 • **GROENENDIJK D. & VAN DER LAAN J.** (2020) : Voorkomen van Vale Gierzwaluw in Nederland.

*Dutch Birding*, 42 (4) : 262-268 • **HOLT C., FRENCH P. AND THE RARITIES COMMITTEE** (2019) : Report on rare birds in Great Britain in 2018. *British Birds*, 112 (10) : 556-626 • **IRWIN D.E., RUBTSOV A.S. & PANOV E.N.** (2009) : Mitochondrial introgression and replacement between yellowhammers (*Emberiza citrinella*) and pine buntings (*Emberiza leucocephalos*) (Aves: Passeriformes). *Biological Journal of the Linnean Society*, 98 (2) : 422-438 • **KELLER V., HERRANDO S., VORISEK P., FRANCH M., KIPSON M., MILANESI P., MARTI D., ANTON M., KLVANOVA A., KALYAKIN M.V., BAUER H.-G. & FOPPEN R.P.B.** (2020) : *European Breeding Bird Atlas 2: Distribution, Abundance and Change*. European Bird Census Council & Lynx Edicions, Barcelona • **LARSSON H.** (2018) : The identification of juvenile Common and Pallid Swifts. *British Birds*, 111 (6) : 310-322 • **PONCHON C., RAVAYROL A., CARRER A. & VIOLLAT L.** (2022) : Dispersion juvénile de l'Aigle de Bonelli en France, premiers résultats et perspectives. *Alauda*, 90 (4) : 99-104 • **VAN DER SPEK V. & CDNA** (2018) : Humes Bladkoningin in Nederland. *Dutch Birding*, 40 (6) : 381-388 • **VANHOVE F., BAETEN S., LEBRUN R., DEMEULEMEESTER M., & LES MEMBRES DE LA BRBC** (2021) : Oiseaux rares en Belgique en 2020, Rapport de la Belgian Rare Birds Committee (BRBC). *Aves*, 58 (3) : 115-136 • **STODDART A. & McINERNY C.** (2020) : The Falcated Duck in Britain. *British Birds*, 113 (1) : 46-53

---

## RÉFÉRENCES INTERNET

<https://subalpinebirding.com/blog/iberian-chiff-chaff-identification-the-state-of-the-art>

---

## REMERCIEMENTS

La BRBC tient à remercier *Aves* (le pôle ornithologique de Natagora) et Natuurpunt Studie. Nos plus vifs remerciements sont également adressés aux nombreux photographes qui ont accepté de nous livrer leurs photographies d'oiseaux rares, ainsi qu'à chaque ornithologue ayant permis la collecte des données grâce à l'encodage des observations.

## SUMMARY

### Rare birds in Belgium in 2022 - Report of the Belgian Rare Birds Committee (BRBC)

This report by the Belgian Rare Birds Committee (BRBC) concerns a total of 171 records (214 birds) of 69 (sub) species and species pairs which have been reported in Belgium in 2022. Some additional records from previous years have also been included. 118 records have been accepted into category A, 1 into category D, 12 into category E and 40 records have been rejected. In 2022, interesting records were the second record of Song Sparrow *Melospiza melodia*; third record of Lesser Kestrel *Falco naumanni* and Red-eyed Vireo *Vireo olivaceus*; fourth record of American Golden Plover *Pluvialis dominica* and White-headed Duck *Oxyura leucocephala* and fifth record of King Eider *Somateria spectabilis*. The Belgian list remains at 463 species following the IOC World Bird List taxonomy.